

## Conseil Municipal

03.03.2016

**Présents** : Claude LELOUP, Chantal CORBILLON, Alain RUBENS, Alain CABBEKE, Jean-Claude BOITON, François GUINGAND, Jean-Marie DUPONT, Nathalie FUSIL, Bernard GUILLOT, Marylène SUZANNE, Daniel GIOANELLI, Laurent DESGLAND, Virginie PASCAL

**Absents** : Margaux BOULANGER (procuration à Claude LELOUP), Claudine CREUGNY (procuration à Chantal CORBILLON), Mireille FAGUET-TORCHON et Jérôme VRILOR (procuration à Christelle PETIT).

**Secrétaire de séance** : Christelle PETIT

### 1. Adoption du compte rendu du 25.01.16

- Deux modifications sont apportées concernant la maison médicale et les vœux du conseil municipal.
- Rajouter Bernard GUILLOT dans le comité de pilotage pour le devenir des Vallières

### 2. Vote des comptes administratifs 2015

- **Assainissement** :

Fonctionnement : excédent de 604.92 €

- Investissement : déficit de 191 362.25 €

Les résultats globaux (après reprise des résultats de 2014) sont excédentaires.

Les travaux de curage et de débouchage chez le propriétaire au croisement de la rue Alfred Remanjon et de la route de Sancerre ont été très onéreux. Cela a occasionné une grosse dépense en section de fonctionnement (6 100 €). Il y a eu une baisse de recette en fonctionnement avec 3 400 m<sup>3</sup> d'eau de facturés en moins pour la redevance assainissement.

La taxe de raccordement devra également être réexaminée car le raccordement au réseau d'assainissement sur le domaine public doit désormais être pris en charge par la commune. En investissement, toutes les subventions ne sont pas rentrées. Ce qui explique le déficit.

Le conseil municipal demande de faire une évolution des consommations d'eau sur plusieurs années pour se rendre compte des variations.

- **Commune** :

Fonctionnement : excédent 209 473.57 €

- Investissement : excédent 345 327.45 €

La vente du terrain à Mr Cowet permet d'augmenter les recettes en fonctionnement. Par contre au niveau des dépenses, le plus gros poste reste l'énergie. Il faut envisager de diminuer les consommations pour l'éclairage public en diminuant le temps d'éclairage. Une étude pour le gymnase devra également être conduite. Il faut envisager de renégocier les tarifs électriques.

En investissement, l'emprunt a été fait.

Après le départ de M. Leloup de la salle du conseil municipal, les comptes administratifs 2015 de la commune et de l'assainissement sont adoptés à l'unanimité des présents.

### **3. Vote des comptes de gestion 2015**

Les comptes de gestion, étant identiques aux résultats des comptes administratifs, sont également adoptés à l'unanimité.

### **4. SDE 18**

- Délibération pour la modification du calcul pour la redevance d'occupation provisoire du domaine public :  
Le texte initial envoyé par GrDF ne correspond pas aux textes réglementaires. Il convient donc d'adopter la modification faite par le SDE 18.
- Le SDE fait parvenir le plan de financement pour la mise aux normes de l'éclairage public. Il convient de dépenser la somme totale de 28 655 € HT et le SDE prend à sa charge 20 058.50 €. Il restera donc à la charge de la collectivité la somme de 8 596.50€.
- M. Leloup présente également un plan de financement pour le changement des armoires électriques de l'éclairage public dans le cadre du plan REVE. La dépense totale est de 52 646 € pour une participation de la commune de 20 323 € HT.
- Le SDE a également fait parvenir le devis pour la réparation de l'éclairage sur le parking du gymnase. La participation de la commune sera de 2 638 € HT pour une dépense totale de 5 276 €.

### **5. Convention du Conseil Départemental pour l'adhésion à Cher-Ingénierie des**

#### **Territoires**

- Le conseil municipal accepte l'adhésion à l'agence « Cher-Ingénierie des Territoires » relatif à de l'assistance à Maitrise d'ouvrage dans différents domaines tels que la voirie, le développement durable, m'aménagement du territoire ••. Cette adhésion se fait à la majorité des membres (1 abstention).

### **6. Créances irrécouvrables**

Le conseil municipal donne son accord pour passer en créances irrécouvrables la somme de 42.44 € correspondant à des frais de cantine/garderie de trois familles différentes. Tous les recours ont été épuisés.

### **7. Demande de participation au collège d'Henrichemont**

Le conseil municipal donne son accord pour participer au financement des voyages scolaires de deux élèves du collège d'Henrichemont à raison de 45 € par élèves.

## **8. Questions diverses**

Le marché de travaux de voirie de la rue du Progrès est attribué l'entreprise à TPB du Centre à Saint Doulchard pour 189 250.42 € HT.

- M. Leloup donne lecture d'un courrier de Me Zanni pour la rétrocession des voiries des Ranimes II suite à la liquidation judiciaire de la société DJ Immobilier. Le conseil municipal demande que le montant de la rétrocession soit équivalent aux frais d'actes notariés.

M. Leloup précise qu'une nouvelle organisation sera mise en place à la cantine à compter du 14 mars pour les élèves de CM2 suite à l'intervention de M. Diaz pour aider à trouver une solution.

- Christelle PETIT salue le travail effectué par la mairie et les bénévoles de la bibliothèque après le week-end Playmobil.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30